

Le CRSH coupe les vivres aux chercheurs privés

Lors de la dernière réunion de son conseil, tenue à Ottawa les 23 et 24 mai, le Conseil de recherches en sciences humaines a pris une décision qu'il a qualifiée de «difficile» à l'égard des fonds accordés aux chercheurs privés. Dans un communiqué transmis aux doyens et aux administrateurs des universités, Paule Leduc, présidente du CRSH, souligne que c'est une «question de priorités» qui motive la décision d'exclure les chercheurs privés des bourses du CRSH. Admettant que «au cours des années, le CRSH a subventionné un certain nombre d'excellents programmes de recherches menés par des chercheurs privés, programmes qui ont passé haut la main l'épreuve de sélection par les pairs», le Conseil a quand même décidé d'appliquer cette mesure en se fondant, apparemment, sur deux critères. Tout d'abord, le Conseil estimait légitime de suivre l'exemple du CRSNG et du CRM qui, même s'ils disposent de budgets plus importants, souligne madame Leduc, «ont adopté comme politique de concentrer leurs efforts sur le secteur universitaire». Le second motif de cette réduction de fonds semble découler d'une évaluation négative de la contribution des chercheurs privés à «l'entreprise globale de re-

cherche». Comme l'indique madame Leduc, «la vérité est que les universités fournissent l'occasion de combiner la recherche avec l'enseignement et la formation, avantages que les chercheurs privés ne peuvent malheureusement pas offrir». Il semble que le CRSH a dû conclure, sous la pression des contraintes financières, que la contribution des chercheurs privés est de qualité moindre.

Appliquant une mesure que l'on pourrait qualifier de «prolétarianisation» d'un groupe déjà restreint, isolé et marginal, le CRSH concède que les chercheurs privés «peuvent encore participer, en tant que chercheurs non universitaires, aux travaux d'une équipe de chercheurs universitaires bénéficiant d'une subvention au titre du Programme des subventions stratégiques
...Le CRSH, p. 3

Le recours abusif aux chargés de cours dans les universités canadiennes

Lors d'une séance de la dernière assemblée annuelle de la SHC, une équipe de quatre experts ont discuté de l'inquiétude croissante que suscite l'embauche de chargés de cours temporaires et à temps partiel dans les départements d'histoire des universités canadiennes. Monsieur W. Godfrey, doyen de la Faculté des Arts et professeur d'histoire à l'Université Mount Allison, a présenté le point de vue administratif, tandis que Larry Hannant jetait un autre éclairage sur la question à partir de sa propre expérience à titre de professeur contractuel à l'Université Simon Fraser. Gordon LeFebvre de l'Université du Québec à Montréal décrivait la situation au Québec et Indhu Rajogopaul faisait état d'une étude importante menée à l'Université York sur les professeurs à temps partiel dans les universités canadiennes.

La discussion de l'équipe portait sur deux grands thèmes. Les participants ont d'abord pris connaissance des données descriptives sur les conditions de travail des professeurs à temps partiel et des statistiques sur les caractéristiques de ce nombre croissant de professeurs. Puis, ils

ont examiné quelques solutions proposées à ce problème grandissant, problème qui divisera en deux le corps professoral dans les universités canadiennes.

Définition du problème

Larry Hannant a proposé de définir les chargés de cours pour un semestre comme «des enseignants de niveau postsecondaire chargés du contenu et de l'évaluation d'un ou de plusieurs cours, qui ne sont pas des employés permanents de l'établissement où ils enseignent et qui ne détiennent aucun autre poste permanent».

Combien y a-t-il de ces travailleurs et leur nombre augmente-t-il? Citant l'étude de Linda Kealey sur les femmes dans les départements d'histoire au Canada, W. Godfrey a signalé que les départements d'histoire ne sont pas à l'abri de cette pratique d'embauche de plus en plus répandue dans les universités canadiennes. La proportion des professeurs d'histoire non titulaires se situe entre 0 p. 100 à Glendon et 67 p. 100 à l'Université du Québec à Rimouski, mais la plupart des

...Le recours, p. 4



Sommaire

Conférences et demandes de communication	2, 5
Décès	2
Divers	8
Les prix de la S.H.C.	6
Prix et bourses	4
Questionnaire sur le patrimoine	3
Rectification de date pour l'Assemblée annuelle de la S.H.C.	8
La tribune du lecteur	7

Questionnaire sur le patrimoine

L'Association d'études canadiennes a réalisé le questionnaire sur le patrimoine dans le cadre des Reflets du patrimoine, un programme éducatif de trois ans conçu pour stimuler l'intérêt de la population canadienne pour l'histoire de son pays.

Les questions ont été formulées par une équipe d'enseignants spécialisés dans divers domaines du patrimoine canadien, afin d'évaluer les connaissances historiques, culturelles, politiques, économiques et géographiques des Canadiens, de même que leur attitude envers le patrimoine canadien. Le questionnaire a été établi dans le but précis de dresser un tableau fidèle de l'attitude et des connaissances des Canadiens à l'égard de leur pays.

Le questionnaire a été remis à 802 étudiants et à 826 adultes aux quatre coins du pays afin d'effectuer une analyse comparative. Toutefois, les réponses des étudiants ont été pondérées dans l'échantillon total pour être ramenées à leur véritable proportion, de façon que les résultats globaux soient représentatifs de l'ensemble de la population canadienne. Pour en savoir davantage sur le questionnaire et les résultats, il suffit de communiquer avec John Dickinson, à l'Association d'études canadiennes, au (514) 343-6238.

Voici quelques-unes des 49 questions sur les connaissances (le pourcentage des Canadiens qui ont répondu correctement figure entre parenthèses):

Quelle a été la dernière province à se joindre à la Confédération?
(Terre-Neuve - 62 %)

Quel est le pourcentage de Canadiennes occupant un emploi payé?

- 20 %
- 35 %
- 55 % (37 %)
- Ne sait pas

Le terme «Révolution tranquille» fait référence à:

- le mouvement écologiste
- le mouvement de réforme qui a eu lieu au Québec après 1960 (41 %)
- la période de croissance économique qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale
- Ne sait pas

La taxe sur les produits et services (TPS)

- remplace l'impôt fédéral sur le revenu des corporations
- remplace la taxe fédérale sur les ventes des fabricants (67 %)
- est une nouvelle taxe et non une

mesure de remplacement d'une ancienne taxe

- Ne sait pas

Quel a été le sujet de prédilection des membres du Groupe des Sept?

- les rives du lac Supérieur
- la nature sauvage du Bouclier canadien (39 %)
- Toronto et sa banlieue
- le littoral des provinces maritimes
- Ne sait pas

Leonard Cohen est:

- un poète
- un auteur-compositeur
- un artiste qui a produit des disques
- toutes les réponses ci-dessus (49 %)
- Ne sait pas

Au cours des années 1850, 30 000 esclaves américains ont fui vers le nord pour trouver refuge au Canada; ils ont suivi une route appelée:

- la piste Cariboo

- le passage du Nord-Ouest
- le chemin de fer souterrain (55 %)
- Ne sait pas

Avant Jenny Kidd Trout en 1875, aucune Canadienne n'avait:

- été membre de la G.R.C.
- été médecin ayant droit de pratique (35 %)
- été élue députée
- Ne sait pas

Le mât totémique est un objet culturel important associé à quelle tribu?

- les Haïdas (39 %)
- les Micmacs
- les Hurons
- les Cris
- Ne sait pas

En quelle année la Confédération canadienne a-t-elle été formée? En d'autres termes, à quelle année remonte la fondation du Canada en tant que pays?
(1867 - 57 %)

Le CRSH coupe les vivres aux chercheurs privés

suite de la page 1

du CRSH. Madame Leduc souligne aussi, peut-être ironiquement étant donné la tendance croissante des administrateurs des universités à embaucher des professeurs à temps partiel et temporaires, que le Conseil a défini avec soin qui étaient les chercheurs universitaires. «Pour préserver l'admissibilité des jeunes chercheurs employés par les universités mais qui ne détiennent pas un poste menant au titulariat, tous les professeurs d'université, employés à temps plein ou à temps partiel, salariés ou non, peuvent demander et recevoir des subventions», souligne le rapport. Comme nous l'avons étudié en détail dans notre article sur les chargés de cours à temps partiel et temporaires, ce groupe grandissant de professeurs «de seconde classe» contient un nombre disproportionné de femmes. Refuser des subventions à des chercheurs privés restreint davantage les possibilités de ceux qui ne peuvent décrocher de postes menant au titulariat et contribue à accentuer la division fondée sur les sexes entre les professeurs d'université titulaires et non titulaires. À cause de cette dernière intervention du CRSH, les chercheurs se verront forcés d'accepter l'un de ces postes de plus en plus nombreux, mal payés, n'ouvrant aucune porte, à temps partiel ou temporaires ou même non rémunérés, afin d'obtenir des subventions

de recherche du CRSH. Les administrateurs des universités sont trop heureux d'offrir de tels «postes» à quiconque est prêt à les accepter.

Il convient de s'interroger sur le bien-fondé de la décision du CRSH de suivre l'exemple du CRSNG et du CRM en exigeant que toute la recherche relève des universités. N'y a-t-il pas d'importantes différences entre la recherche dans le domaine des sciences humaines et celle en génie, en sciences et en médecine, en termes de type de recherche effectuée et de la communauté scientifique qui conduit cette recherche?

Cette question préoccupe la Fédération canadienne des études humaines, qui aimerait présenter l'opinion des membres de la SHC dans les mémoires qu'elle soumettra bientôt au CRSH. Toutes les réponses sont les bienvenues. Les faire parvenir à la Fédération canadienne des études humaines, 151, rue Slater, bureau 407, Ottawa (Ontario) K1P 5H3, tél.: (613) 236-4686. Les personnes qui préfèrent protester directement auprès du Conseil de recherches en sciences humaines peuvent le faire en écrivant au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6G4, télécopieur : (613) 992-1787, ou en téléphonant au (613) 995-5488.